

*Date de dépôt : 16 mars 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Est-ce que Genève veut continuer à fêter l'Espoir ?**

### **Rapport de M. Jean-Marie Voumard**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné cette pétition lors de 3 séances, soit les 23 et 30 janvier ainsi que le 13 mars 2017, sous la présidence de M. Christian Frey.

A assisté aux séances : M. Lionel Rudaz, secrétaire scientifique SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier, lequel est ici remercié pour son travail.

### **Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Stefanini et M. Pierre-Michel Meier, pétitionnaires**

M. Meier prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il explique alors que la Fête de l'Espoir n'a reçu, l'année passée, aucune subvention de la part de la Ville de Genève et du canton. Il mentionne que cette manifestation avait été créée il y a vingt ans dans le but de faire de Genève la capitale de l'espoir. Il ajoute que la dynamique voyait des artistes venir se produire gratuitement afin de permettre aux familles les plus modestes de participer. Il remarque que cette absence de subvention est arrivée au mauvais moment puisque les organisateurs avaient déjà quelques soucis. Il précise que cette pétition permet également de démontrer que c'est une fondation et non une entité publique qui a offert cette fête au cours de toutes ces dernières années.

Il signale ensuite que, si les subventions ont baissé, les frais concernant la sécurité ont augmenté au vu des exigences légales. Il déclare encore que l'année passée n'était pas une année faste en raison de multiples manifestations, mais il mentionne que la fête a tout de même attiré 25 000 personnes.

M<sup>me</sup> Stefanini ajoute que les organisateurs se sont toujours débrouillés seuls en trouvant des sponsors. Et elle remarque que le public que vise cette fête ne permet pas de trouver des moyens auprès des grandes marques. Elle répète que les coûts de sécurité ont en effet augmenté au cours de ces dernières années et elle mentionne qu'il est difficile de remplacer un partenaire financier, ce d'autant plus s'il est important. Elle mentionne que les organisateurs ne sont donc plus certains de pouvoir assurer les prochains numéros de la manifestation.

Le président demande qui versait des subventions.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que le département des affaires sociales et le département de la culture et du sport de la Ville de Genève ont cessé de soutenir cette fête l'année passée. Elle ajoute que le canton, quant à lui, a retiré son aide il y a déjà plusieurs années. Elle précise que la Ville de Genève propose toujours une aide en nature.

Le président demande à combien se montait cette aide.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'elle était jadis de 50 000 F avant de tomber en 2015 à 15 000 F et rien l'année passée.

Un député PLR demande qui sont les personnes qui travaillent pour cette fête. Il se demande également combien d'entre elles sont salariées.

M<sup>me</sup> Stefanini répond être la seule personne salariée. Elle ajoute qu'il y a ensuite des sociétés tierces comme Protectas ou des imprimeurs qui sont employées au sein de la fête.

Un commissaire PLR demande quel est le budget.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que la manifestation se monte à 500 000 F en remarquant qu'il n'y a pas de bénéfice. Elle ajoute que le budget total, si tout devait être payé, se monterait à un million, avec 127 000 F de prestations en nature de la Ville de Genève et 330 000 F fournis par des tiers.

Ce même commissaire PLR remarque qu'il n'y avait pas d'autre subvention que celle de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Stefanini acquiesce en mentionnant que la Loterie romande, des communes et des privés interviennent également.

Un député PLR demande quel est le montant attribué par la LORO.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'elle donne 40 000 F.

Un commissaire PLR demande comment évaluer le bon public cible.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que la porte n'est pas fermée aux personnes qui ont les moyens de se payer un billet de concert. Elle ajoute que l'idée était que tout le monde puisse participer à cette manifestation.

M. Meier ajoute que l'idée était que tout le monde puisse accéder à diverses musiques sans dépenser un centime. Il mentionne que les nouvelles normes interdisent à présent d'amener son pique-nique ou sa bouteille d'eau. Il précise que le public est toujours venu en masse, mais il mentionne qu'il y a toujours eu une dynamique permettant aux uns et aux autres de vivre ensemble l'espace d'une journée.

Un député PLR évoque le désenchevêtrement des tâches en cours entre le canton et les communes, et il remarque qu'une part plus importante de la culture va être dévolue au canton. Il se demande de quelle somme les organisateurs auraient besoin.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'idéalement il faudrait 50 000 F.

Le président demande si les pétitionnaires peuvent transmettre à la commission des documents comme le budget.

M<sup>me</sup> Stefanini en prend note.

Un député EAG remarque que les subventions distribuées par la Ville de Genève sont rediscutées chaque année. Il demande alors si cette pétition a été adressée à la Ville de Genève, et à quelle commission. Il rappelle ensuite que le Conseil municipal a été désavoué et il observe que le budget 2016 a été reconduit. Il se demande quelle a été la raison avancée par M. Kanaan pour refuser 15 000 F.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que la pétition a été déposée devant la Ville de Genève et elle mentionne avoir été auditionnée la semaine précédente. Elle précise que la Ville a indiqué ne rien pouvoir faire en l'état.

Elle observe alors que la Fête de l'Espoir est considérée comme l'une des grandes manifestations du canton et est associée aux débats avec d'autres manifestations largement subventionnées. Cela étant, elle ignore pour quelle raison M. Kanaan a refusé d'accorder son aide.

M. Meier indique que les organisateurs se sont d'abord adressés à la Ville avant d'aborder le canton. Il mentionne que ce serait stupide d'arrêter quelque chose de beau, raison pour laquelle les pétitionnaires se présentent devant le canton.

Un commissaire EAG demande s'ils ont des difficultés pour l'édition 2017.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'il y a un manque de 50 000 F.

Ce même député EAG demande quel est son taux d'activité.

M<sup>me</sup> Stefanini répond travailler à 100%.

Une députée Ve demande si l'augmentation des coûts de la santé est liée à la nouvelle loi sur l'alcool.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'il faut deux ambulances sur le site, une équipe sanitaire, les pompiers ainsi qu'une surveillance de l'ensemble du site.

Cette même députée Ve demande si les organisateurs ont envisagé de rendre payant l'accès au site le soir.

M. Meier répond que cette remarque avait été évoquée par un magistrat communiste de la Ville de Genève. Il ajoute que les artistes ne sont pas payés et il voit mal rendre l'entrée payante. Il constate qu'un acte généreux n'est pas toujours récompensé. Il observe ainsi avoir tout tenté, notamment une urne dans la zone VIP qui est libre d'accès et il remarque avoir récolté 25 F versés par les artistes eux-mêmes.

M<sup>me</sup> Stefanini ajoute que rendre la manifestation payante changerait toute son organisation.

Une commissaire Ve demande quelles seront les incidences d'interdire les bouteilles d'eau dans l'enceinte de la manifestation.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que des fontaines à eau seront mises à disposition gratuitement.

M. Meier ajoute que le problème relève des jeunes qui se saoulent à l'extérieur avant de rentrer. Il mentionne que l'idée est de parvenir à la vingtième édition avant de changer toute la structure. Il signale que la porte a toujours été ouverte aux idées s'accordant au vivre ensemble.

Une députée Ve demande si les organisateurs se sont déjà adressés au Conseil d'Etat.

M<sup>me</sup> Stefanini répond par la négative.

Cette députée Ve pense que ce pourrait être une bonne idée.

Un député UDC demande si le but est d'avoir une subvention récurrente de la part de l'Etat.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'une subvention régulière serait l'idéal.

Ce même député UDC mentionne que 50 000 F représentent une somme modeste par rapport à l'ensemble du budget cantonal, mais il remarque qu'il ne faudrait pas que l'Etat se substitue complètement aux sponsors.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que la manifestation n'a jamais rien demandé au canton pendant dix-huit ans. Elle ajoute que l'idée n'est pas d'augmenter chaque année la demande.

M. Meier observe être le responsable de la manifestation et il mentionne qu'il annulerait la manifestation s'il n'était pas persuadé que la fête puisse se dérouler correctement.

Un commissaire UDC demande quelles sont les prestations en nature.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'il est question de l'installation, du matériel de fête et du son et de la lumière. Elle ajoute que les organisateurs doivent payer par contre les pompiers à hauteur de 3600 F.

Un député UDC demande si les artistes payent également tout ce qui est technique.

M<sup>me</sup> Stefanini répond par la négative en déclarant que ce sont les organisateurs qui prennent en charge ces frais.

Un député UDC demande de quoi il est question avec ces fontaines à eau.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que les organisateurs ont un partenariat avec les SIG qui mettent à disposition des fontaines à eau avec des robinets.

Un commissaire UDC demande ensuite comment se déroule la gestion des buvettes.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que les stands de restauration sont tenus par des sociétés qui ont des *food truck*, lesquelles payent une redevance. Elle ajoute que les buvettes sont tenues par des associations à qui est rétrocédé un pourcentage du chiffre d'affaires.

Ce même député UDC demande s'il serait possible de louer des emplacements.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que la fête ne se déroule que sur une seule soirée et elle mentionne que les patrons de restauration ne veulent pas courir le risque de louer un emplacement. Elle ajoute que, lorsqu'il fait beau, leurs rentrées sont excellentes, ce qui permet d'encaisser plus d'argent.

Un député MCG demande si l'organisation est assurée par une association.

M<sup>me</sup> Stefanini acquiesce.

Ce même député observe que l'émission 2017 semble pouvoir se tenir. Il ajoute qu'il y a déjà de nombreux sponsors qui apparaissent sur le site.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'il faut réactualiser le site.

Un commissaire MCG mentionne que plusieurs communes comme Meyrin, ou Bernex et Cologny apparaissent.

M<sup>me</sup> Stefanini ajoute qu'elles ont participé à l'émission 2016.

Un député MCG remarque que la recherche de sponsors n'est pas très importante pour recueillir 50 000 F. Il s'étonne, cela étant, du peu de bénéfice sur les buvettes.

M<sup>me</sup> Stefanini répond que la rentrée est habituellement de 90 000 F.

Un commissaire MCG demande s'il y a des fêtes qui touchent des subventions de la part de la Ville de Genève ou du canton.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'il y a Antigél, la Fête de la musique, le Festival de La Bâtie, etc.

Un député MCG demande s'il y a un lien avec la Marche de l'espoir.

M<sup>me</sup> Stefanini répond par la négative.

Un député PLR demande où est le site de l'association. Il aimerait connaître les statuts.

M<sup>me</sup> Stefanini répond qu'elle fournira les statuts de l'association.

Ce même député PLR demande s'il est possible d'obtenir également le budget et les comptes des deux dernières années.

M<sup>me</sup> Stefanini en prend note.

## **Discussion**

Le Président demande ensuite s'il y a des demandes d'auditions.

Une députée Ve propose l'audition du DIP et des personnes chargées de la culture.

Un député MCG suggère l'audition de M. Kanaan. Il aimerait savoir pourquoi la Ville de Genève a supprimé son aide.

Un député PLR mentionne être dubitatif sur ces demandes d'auditions. Il ne croit pas que ce soit à la commission de faire le travail du département.

Un commissaire MCG pense que la commission doit savoir de quoi il est question. Il ajoute qu'il s'agit d'une association privée qui est confrontée à des exigences venant du canton et il déclare qu'il convient de savoir si le canton doit mettre la main à la poche. Il pense qu'il est donc nécessaire d'entendre la Ville de Genève.

Une députée Ve soutient l'opinion du député MCG. Elle ajoute qu'il est intéressant d'entendre quels sont les critères du DIP en la matière.

Le président passe au vote de l'audition du DIP :

Pour : 9 (3 S, 1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

Abstentions : 6 (4 PLR, 2 UDC)

*Cette audition est acceptée.*

Le président passe au vote de l'audition du service de la culture de la Ville de Genève :

En faveur : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 3 MCG, 1 PDC)

Abstentions : 3 (1 PLR, 2 UDC)

*Cette audition est acceptée.*

Un député MCG demande s'il est possible de connaître le nombre de signatures pour la pétition déposée en Ville de Genève et pour la pétition envoyée au parlement.

Le Président en prend note.

### **Audition de M. Marcus Gentinetta de l'office cantonal de la culture et du sport du DIP**

M. Gentinetta prend la parole et déclare que le service cantonal de la culture a soutenu la Fête de l'Espoir jusqu'en 2008 grâce à une ligne budgétaire qui n'existe plus depuis 2015. Il ajoute que, en 2008, ce soutien était déjà en discussion puisqu'il ne s'agit pas de création.

Il remarque ensuite que, avec la loi sur la répartition des tâches, il est compliqué pour le canton de s'occuper du financement de cette fête qui relève à présent complètement des prérogatives de la Ville de Genève. Il rappelle que cette dernière s'occupe de la création et des manifestations alors que le canton s'occupe de la diffusion.

Il mentionne ensuite avoir vu sur le site de la Fête de l'Espoir le logo du canton et il remarque que cette aide ne vient pas du DIP.

Un député PLR demande ce qu'il en est de l'office cantonal de la culture et du sport.

M. Gentinetta répond ne pas pouvoir parler du plan sportif. Il ajoute que l'office est disséminé pour le moment sur différents sites. Il ajoute que l'office de la culture doit se concentrer sur la diffusion puisque la Ville de Genève a repris la plupart des financements. Il remarque que le canton a conservé quelques entités comme l'OSR.

Un commissaire PLR demande combien de collaborateurs compte l'office et si les règlements qui encadrent ledit office relèvent du Conseil d'Etat.

M. Gentinetta répond qu'il y a douze à quatorze postes et que les règlements sont validés par le département.

Un député PLR demande si le canton apporte un soutien en nature à cette fête.

M. Gentinetta répond par la négative. Il mentionne que le département des finances lui a indiqué que le dernier soutien cantonal remontait à 2008.

Une députée S remarque que ce pourrait être un autre département.

Une commissaire Ve demande si l'autorisation de la manifestation est donnée par le canton ou la Ville de Genève.

M. Gentinetta l'ignore.

Cette même députée Ve remarque que ce sont les nouveaux règlements en matière de sécurité qui semblent avoir posé des problèmes. Et elle observe que ce sont les règlements du DSE.

M. Rudaz intervient et déclare que c'est le service du commerce qui donne la validation finale.

Une députée Ve répond que c'est l'ancienne procédure. Mais elle mentionne qu'à présent une première décision intervient pour déterminer si la manifestation relève de la Ville de Genève ou du canton.

Un commissaire MCG rappelle qu'il existe un guichet unique qui implique différents départements, lesquels donnent leur préavis.

Une députée Ve remarque que le guichet unique permet de faciliter la logistique, mais elle mentionne que les critères réglementaires diffèrent s'il est question du canton ou de la Ville de Genève.

Un commissaire MCG remarque que le site Web de la Fête de l'Espoir indique que le canton est un partenaire financier pour 2017.

M. Gentinetta mentionne que, si le site Web datait, le logo de la Ville de Genève devrait apparaître.

Un député PLR pense qu'il faut tirer cette situation au clair.

Une députée Ve signale qu'un second site, nouveau, a peut-être été créé.

M. Gentinetta répète que son office n'a pas été sollicité.

## **Discussion**

M. Rudaz intervient et déclare que, selon le site du service du commerce, l'autorisation concernant ce type de manifestation relève des communes, sauf

les manifestations d'importance cantonale. Et il remarque que la Fête de l'Espoir est listée comme étant d'importance cantonale.

Un député MCG remarque qu'une autorisation doit de toute façon être délivrée.

M. Rudaz acquiesce.

Le président rappelle ensuite que M. Kanaan devait être auditionné mais qu'il n'a pas pu se libérer.

Une commissaire S propose alors l'audition du département de la solidarité et de l'emploi qui permettra de tirer au clair la participation du canton qui apparaît sur le site Web en question. Elle ajoute qu'il serait également possible de demander au département de la solidarité et de l'emploi s'il existe d'autres types de financement.

Un député MCG mentionne qu'il est également possible d'entendre le service du commerce. Il explique ensuite ne pas avoir le même écho dans les milieux artistiques – notamment de la part de Genève Music (M. Guertchakoff) qui rassemble différents groupes de musique – à l'égard de cette fête, que ce qui a été dit lors de la dernière séance. Il propose donc de procéder à l'audition des milieux artistiques genevois.

Un député PLR déclare que la pétition demande si le canton va soutenir la Fête de l'Espoir. Il suggère alors que la commission adresse ces questions par écrit. Il rappelle en effet que les auditions se multiplient et qu'il est nécessaire, selon le Bureau du Grand Conseil, de faire des économies. Il remarque, cela étant, que son groupe est prêt à répondre à la pétition en la refusant.

Un commissaire UDC signale que le Bureau du Grand Conseil reste très attentif aux dépenses, ce d'autant plus que le secrétariat a demandé au département des finances un complément. Cela étant, il ne pense pas qu'il faille céder à la phobie et bâcler les travaux. Il mentionne ensuite qu'il faudrait approfondir la question du logo qui figure encore sur le site de cette manifestation.

Une députée Ve répond que la page d'accueil semble à jour, alors que tel n'est pas le cas de la page « partenaires ».

Un commissaire UDC pense qu'il faut tirer cela au clair et savoir s'il y a une usurpation des armoiries de l'Etat. Il remarque, en fin de compte, que c'est le président du Conseil d'Etat qui pourrait répondre à cette question et il propose que la commission lui écrive afin de savoir de quoi il retourne.

Un député PLR rappelle que le Conseil d'Etat est une entité qui peut être interrogée en décrivant les préoccupations de la commission. Il ajoute que le

Conseil d'Etat décidera ensuite de la personne qui doit être envoyée devant la commission.

Une députée S déclare qu'il faudrait effectivement savoir ce qu'il en est du logo. Elle suggère par ailleurs d'attendre l'audition de M. Kanaan avant de procéder à l'audition du service du commerce.

Le président en prend note.

Une députée Ve déclare qu'il faudrait être attentif lors de la demande faite au Conseil d'Etat puisqu'elle doute que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta puisse répondre à ses questions. Elle pense dès lors qu'il faudrait préciser les questions dans la lettre adressée au Conseil d'Etat.

Elle se demande ensuite si les organisateurs de la Fête de l'Espoir ont remis un budget.

M. Rudaz répond que le budget n'évoque aucune participation du canton.

Le président déclare alors que M. Kanaan ne peut venir devant la commission que le 13 mars.

Une commissaire S répète qu'il faudrait que la Ville de Genève auditionne « Genève Music » de préférence au canton si cette fête relève de la Ville. Elle pense donc qu'il serait préférable d'attendre l'audition de M. Kanaan.

Un député UDC intervient et demande ce qui empêcherait le Conseil d'Etat de soutenir à titre exceptionnel cette fête s'il le souhaite. Il déclare dès lors soutenir la proposition d'audition de M. Spuhler.

Une députée Ve signale que le budget n'est guère précis et elle propose que les pétitionnaires envoient à la commission un budget prévisionnel 2017 plus précis.

Le président passe au vote de cette demande :

Pour : 14 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 EAG)

*Cette proposition est acceptée.*

Le président passe ensuite au vote d'un courrier adressé au Conseil d'Etat :

Pour : 15 (3 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG, 1 Ve, 1 EAG)

*A l'unanimité.*

Un député EAG déclare être dubitatif sur la proposition d'audition du député MCG. Il constate que M. Guertchakoff conteste la programmation de M. Meier. Il ajoute qu'il serait également possible d'entendre l'AMR.

Un député MCG déclare que la commission devrait donc entendre uniquement le pétitionnaire et pas les autres parties.

Un député EAG se demande si cette association représente vraiment tous les musiciens de Genève. Il observe que cette association, que l'on ne trouve pas sur le Web, s'est formée en opposition à M. Meier.

Le Président passe au vote de l'audition de M. Guertchakoff :

Pour :	5 (3 MCG, 2 UDC)
Contre :	6 (1 EAG, 1 S, 1 PDC, 3 PLR)
Abstentions :	4 (2 S, 1 Ve, 1 PLR)

*Cette audition est refusée.*

**Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif du département de la culture et du sport, accompagné par M<sup>mes</sup> Virginie Keller, cheffe du service culturel, et Sybille Bonvin, cheffe du service des sports**

M. Kanaan prend la parole et déclare que son département est concerné par cette fête puisque cette manifestation de neuf jours est accueillie au centre sportif du Bout-du-Monde depuis des années. Il ajoute que cette coupure de plus d'une semaine est chaque fois très compliquée à gérer pour les associations sportives. Il précise par ailleurs que son département octroie un soutien logistique très important, notamment en personnel. Il mentionne encore qu'un soutien financier de près de 200 000 F est accordé à cette manifestation, notamment au travers de la LORO. Il observe que de nombreux artistes étrangers viennent jouer gratuitement au sein de cette fête qui rentre dans ses frais si la météo est bonne. Il déclare ensuite que le département de M<sup>me</sup> Esther Alder octroie également un soutien de manière ponctuelle, tout comme son département.

Il rappelle alors que la Ville de Genève soutient habituellement les acteurs culturels locaux, et il remarque que la Fête de l'Espoir ne fait pas forcément jouer des artistes genevois.

Il signale encore qu'il s'agit d'une manifestation sociale plutôt que culturelle. Il observe par ailleurs que la Migros et les SI se sont retirés du soutien. Il mentionne ensuite que la dimension gratuite de ce festival est louable, mais il remarque que cette particularité constitue également une absence de revenu. Il rappelle encore que les budgets à disposition se réduisent

d'année en année, et il signale que des propositions au sein du Conseil municipal visent à couper ce type de soutien. Il déclare alors que la Ville soutiendra de préférence les Fêtes de Genève plutôt que la Fête de l'Espoir.

Le président demande s'il est juste de dire que les subventions de la Ville sont passées de 45 500 F en 2008 à 15 000 F en 2015.

M<sup>me</sup> Keller répond que le département de la cohésion sociale n'a en effet rien donné en 2016, le montant s'étant monté au final à 10 000 F, mais elle remarque que ce calcul ne prend pas en compte les prestations en nature. Elle ajoute qu'aucun artiste n'est payé alors que les organisateurs ont un salaire, ce qui pose un problème pour le département de la culture. Elle précise par ailleurs que de nombreuses personnes confondent la Marche de l'espoir avec la Fête de l'Espoir.

Le Président demande ce qu'il en est pour 2017.

M<sup>me</sup> Bonvin répond avoir été saisie et elle remarque que le service des sports donnera 3000 F à cette fête.

Le président remarque que la Loterie romande accorde un soutien régulier d'année en année de 40 000 F.

M. Kanaan acquiesce.

M<sup>me</sup> Keller mentionne qu'une autre fondation privée accorde une aide de 60 000 F.

M. Kanaan mentionne encore que cette fête est éminemment sympathique, mais il remarque qu'il n'y a pas véritablement d'évolution année après année, et il remarque que la question de sa justification se pose par rapport à d'autres manifestations.

Un député PLR demande si cette fête comporte également un aspect promotionnel pour Genève.

M. Kanaan répond que ce festival n'attire pas un public extérieur au canton. Il ajoute qu'il n'y a pas véritablement une promotion de Genève.

Un commissaire PLR remarque que l'on peut soutenir la culture au sens large.

M. Kanaan acquiesce. Mais il répète que le titre suscite un flou avec la Marche de l'espoir.

Un député PLR demande si l'ACG participe au soutien de cette manifestation.

M. Kanaan répond que des communes participent ponctuellement. Il ajoute que le fonds intercommunal ne pourrait pas rentrer en matière puisque ce fonds soutient des acteurs locaux.

M<sup>me</sup> Keller précise que deux communes ont donné 5000 F en 2013.

Une députée Ve déclare être interpellée par cette question de salaire. Elle demande de combien de postes il est question.

M. Kanaan répond qu'il y a un seul poste.

Un député MCG demande si cette pétition a été déposée devant le Conseil municipal.

M. Kanaan répond être auditionné à ce propos le 3 avril par la Commission des pétitions de la Ville de Genève.

Ce même député MCG se demande si la bonne adresse est bien la Ville de Genève au vu du projet de désenchevêtrement. Il ne voit pas, par ailleurs, la relation de cette fête avec le service des sports.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que cette manifestation est un héritage de la Fête du 4 juillet qui se déroule à présent aux Evaux. Elle ajoute que la Fête de l'Espoir est venue remplacer cette manifestation à l'un des pires moments de l'année en matière sportive. Elle précise que c'est la raison de la présence du service des sports dans ce dossier.

M. Kanaan ajoute que les centres sportifs sont très sollicités pour des manifestations en tout genre. Il remarque être très restrictif lorsqu'il n'est pas question de sport. Il déclare ensuite que ce projet est très atypique et il mentionne que le public ne vient pas forcément de la Ville de Genève mais de l'ensemble du canton.

Il rappelle, quoi qu'il en soit, que les pétitions sont souvent adressées tant à la Ville de Genève qu'au canton.

M<sup>me</sup> Bonvin remarque que 45 000 personnes viennent surtout pour le côté festif puisque la salle de concert ne peut accueillir que 4500 personnes.

Le président observe que le canton n'a versé aucune subvention depuis 2008.

M<sup>me</sup> Keller acquiesce.

Un député MCG demande si la Ville pourrait échanger le lieu en renvoyant cette fête au bois de la Bâtie ou aux Evaux.

M. Kanaan répond que les Evaux sont de plus en plus sollicités, et il rappelle que le site est difficilement accessible en termes de transports publics. Il ajoute que le conseil de fondation est réticent à l'égard des grandes manifestations sur ce site, notamment en raison du voisinage.

M<sup>me</sup> Bonvin remarque que le stade du Bout-du-Monde ne rencontre pas ce problème de voisinage.

M<sup>me</sup> Keller signale encore que la musique s'est beaucoup développée à Genève dans diverses communes, ce gratuitement, sans compter les petits festivals qui se sont créés. Elle ajoute que cette gratuité est un aspect qui leur tient à cœur, dans leur département.

Un député PLR demande ce qu'il en sera du futur de cette manifestation.

M. Kanaan répond que cette fête est très liée à M. Meier et il pense que cette fête s'arrêtera le jour où lui-même s'arrêtera. Il remarque dès lors que cette fête a peu d'avenir.

Ce même député PLR demande si la Ville de Genève soutient la prochaine édition.

M. Kanaan répond que la Ville a annoncé cette fête pour 2017, mais il remarque que la Ville ne considère pas cette fête comme une priorité.

Le président demande si la Ville de Genève pourrait plus facilement entrer en matière sur un soutien si l'ampleur de cette fête était réduite. Il se demande par ailleurs si l'existence d'autres fêtes n'explique pas une coupure de cette manifestation.

M. Kanaan répond que la Ville doit faire des choix et il explique que la Ville préfère des festivals qui constituent de vrais projets artistiques ou qui créent de l'emploi.

Il ajoute que les organisateurs de cette fête ont peu de moyens et il mentionne qu'ils ont donc besoin de temps pour monter et démonter les infrastructures. Il doute dès lors qu'il soit possible de réduire l'ampleur de la manifestation.

M<sup>me</sup> Bonvin remarque que l'emprise a d'ailleurs été drastiquement réduite depuis quatre ans. Elle signale en outre que les frais de remise en état sont à la charge de la Ville de Genève.

Le président demande s'il y aura une possibilité de soutien si la Ville a finalement un budget.

M. Kanaan répond que, si le budget 2017 est similaire au budget 2016, il serait possible de réfléchir. Mais il remarque que, si les moyens sont coupés dans les lignes 31 du budget communal, la Fête de la musique sera impactée. Il ajoute que la Fête de l'Espoir qui n'est pas une priorité risque de ne rien recevoir. Il observe en outre que cette fête ne pourra pas se tenir sur le site actuel en 2018 puisqu'un événement sportif y est prévu de longue date.

Le président rappelle ensuite que la commission n'a pas prévu d'autre audition.

## Discussion et vote

Un député PLR remarque que la commission a entendu l'arrêt de mort de cette manifestation. Il ajoute qu'il est déjà prévu de l'annuler sur le site du Bout-du-Monde en 2018 et il se demande ce qui peut être fait de cette pétition.

Une députée Ve déclare être ennuyée et elle mentionne qu'elle s'abstiendra. Elle ajoute ne pas vouloir enterrer une manifestation gratuite. Cela étant, elle comprend le problème de l'utilisation d'un centre sportif, ce d'autant plus si des équipes juniors s'y entraînent. Elle mentionne en outre que 10% du budget total est dédié à un salaire, ce qui l'ennuie. Elle remarque que c'est un taux important surtout si les artistes viennent jouer gratuitement.

Une députée S déclare que son groupe votera le dépôt de cette pétition. Elle comprend bien les arguments de sa collègue Ve. Elle remarque, cela étant, que le canton ne donnera pas de subvention à cette manifestation qui est soutenue avant tout par la Ville de Genève et la Loterie romande. Elle mentionne que les budgets sont reconduits pour cette année et que le site ne pourra pas être utilisé l'année prochaine. Elle pense en outre que, si le canton devait intervenir, il lui faudrait soutenir en premier lieu les acteurs culturels locaux. Elle pense par ailleurs que l'aide devrait être apportée plutôt par le service social que par le service culturel.

Un commissaire UDC déclare que ces associations viennent sans arrêt demander de l'argent aux collectivités publiques, et il remarque que ces dernières ne peuvent plus donner aussi facilement. Il pense qu'il faut savoir dire stop. Il observe en outre que le canton rencontre des difficultés financières. Et il mentionne que son groupe propose le dépôt sur le bureau de cette pétition ou son renvoi à la Ville de Genève.

Un député MCG déclare que son groupe partage ce point de vue. Il remarque, cela étant, que cette pétition a également été déposée devant la Ville de Genève. Il ajoute que le canton ne peut pas imposer à la Ville de Genève le maintien de cette manifestation.

Un député PDC déclare se rallier à la proposition du dépôt. Il ajoute qu'il faudrait investir massivement pour relancer cette fête. Il remarque que les installations sportives sont très sollicitées et il ne croit pas que soutenir les uns au détriment des autres fasse sens.

Le président remarque que cette fête est devenue avec le temps une sorte de foire, de lieu de rencontres, de certaines entités comme la Fondation Clair-Bois.

Il ajoute qu'accéder à ce genre de manifestations avec des personnes handicapées est toujours le bienvenu et il déplore la disparition d'un événement de ce type. Il ajoute qu'il s'abstiendra lors du vote.

Une députée S intervient et déclare que cela ne signifie pas pour autant que cette fête va disparaître.

**Le Président passe alors au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de cette pétition :**

**Pour : 9 (1 EAG, 2 S, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)**

**Abstentions : 6 (1 Ve, 4 PLR, 1 S)**

*Le dépôt est accepté.*

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission des pétitions vous recommande de bien vouloir soutenir la demande de dépôt sur le bureau du Grand Conseil de cette pétition 1998.

## Pétition (1998)

### Est-ce que Genève veut continuer à fêter l'Espoir ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

C'est l'une des dernières grandes fêtes genevoises populaires gratuites qui rassemble plus de 50 000 personnes, de tous âges et de toutes conditions au nom de l'espoir, de la solidarité et de la cohésion sociale. La Fête de l'Espoir, fête de proximité et de partage, propose un très grand nombre d'animations multigénérationnelles autour de la musique et de la convivialité. Son succès, durant ses 18 éditions, est son meilleur garant de popularité.

Et pourtant, malgré plus de 1000 bénévoles, les soutiens en nature et en argent, à qui nous exprimons une fois encore notre vive reconnaissance : cela ne suffit plus ! Les nombreuses exigences des nouvelles réglementations en matière de sécurité, sanitaire et logistique notamment, pèsent sur un budget misant sur la gratuité des prestations musicales afin de garantir un accès à tous : les concerts sont gratuits et les artistes participent tous bénévolement. En signant cette pétition nous demandons que la Fête de l'Espoir reçoive rapidement un soutien financier durable des Autorités pour que Genève continue de fêter l'espoir permettant ainsi, à plus de 50 000 personnes, de se rassembler dans un esprit solidaire et populaire.

*N.B. 4321 signatures<sup>1</sup>*  
Association Pour Y Croire Encore  
p.a. M. Pierre-Michel Meier  
Avenue Adrien-Jeandin 22  
CP 232  
1226 Thônex

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 856 signatures électroniques.

<b>FÊTE DE L'ESPOIR 2017</b>	
<b>Budget prévisionnel - Détail des charges</b>	
<b>Valorisation des gratuités et du bénévolat (en nature)</b>	<b>516 500</b>
<b>Subventions Ville de Genève (en nature)</b>	<b>127 186</b>
Service des sports	56 000
Service culturel	32 066
Service logistique et manifestations	37 000
Service sécurité et espace publiques	2 120
<b>Prestations publicitaires (en nature)</b>	<b>27 000</b>
Partenariat Tribune de Genève	11 016
Partenariat RTS - Option Musique	12 960
Partenariat Léman Bleu TV	3 024
<b>Frais d'infrastructures et animations</b>	<b>29 500</b>
Locations tentes, sono, élévateurs	11 000
Personnel montages, démontages des infrastructures	6 200
Frais de nettoyage du site	4 500
Frais raccordements électrique et techniciens	7 800
<b>Frais pour la scène</b>	<b>32 000</b>
Location scène, sono, éclairage, nacelle, podium handicapé	9 800
Location backline, instruments, sono complémentaire	8 100
Personnel pour la scène : montages, démontages, soirée (6 jours)	14 100
<b>Frais pour les buvettes</b>	<b>26 000</b>
Factures fournisseurs boissons (Heineken Suisse, domaine du Paradis)	17 520
Etat de Genève, émoulement buvettes et stands restauration	1 480
Personnel pour gestion du stock	2 300
Rétribution des associations pour tenue des différents bars	4 700
<b>Sécurité, santé et assurances</b>	<b>73 400</b>
Personnel de sécurité, surveillance et fouilles	55 000
Ambulances et médecins urgentistes	5 600
Pose de la signalisation routière	5 000
Assurance manifestation et matériel	4 000
Renforts lignes TPG	3 800
<b>Moyens audiovisuels</b>	<b>23 000</b>
Location écrans extérieur et intérieur	9 000
Retransmission et enregistrement audio (bus + personnel)	3 000
Retransmission et enregistrement vidéo (bus + personnel)	11 000
<b>Créations et réalisations publicitaires</b>	<b>33 000</b>
Impressions : affiches, flyers, programmes, dossiers	15 000
Création et réalisation : affiches, flyers, programmes, spot TV	10 000
Webmaster et construction nouveau site internet	8 000
<b>Diffusion publicitaire</b>	<b>25 000</b>
Tamedia - Tribune de Genève	6 480
Divers supports presse : Scène romande, Publicifar...	4 320
TPG Pub	2 160
Achat publicitaire sur Facebook	1 500
Affichage (SGA, Affichable, AF,...)	10 540
<b>Frais d'organisation et d'administration</b>	<b>8 500</b>
Télécommunication	1 500
Frais postaux	1 000
Fournitures : bureau, compta, caisse manifestation, CP	2 000
Informatique, comptabilité	4 000
<b>Transports et défraiements (artistes, personnel et bénévoles)</b>	<b>31 500</b>
<b>Restauration (artistes, personnel et bénévoles)</b>	<b>21 600</b>
<b>TVA et SUISA</b>	<b>13 640</b>
<b>Salaires</b>	<b>86 400</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>15 800</b>
<b>Loyers</b>	<b>9 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 099 026</b>



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département présidentiel  
**Le Président**



PRE  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Monsieur  
Christian Frey  
Président de la Commission des pétitions  
Grand Conseil de la République  
et canton de Genève  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

N<sup>réf.</sup> : FRL/100188-2017  
Viréf. :

Genève, le 8 février 2017

**Concerne : Pétition 1998 - subventions**

Monsieur le Président,

Votre courrier du 2 février 2017 relatif à la pétition 1998 a retenu ma meilleure attention.

En réponse à votre question portant sur la Fête de l'Espoir depuis l'édition 2008, je peux vous confirmer qu'aucune subvention cantonale n'a été versée au profit de cet événement depuis 2008. Vérification faite ce jour, son site internet ne publie pas non plus, et à juste titre, les armoiries de l'Etat de Genève.

Leur site publie en revanche le logo de la Ville de Genève qui, outre les soutiens en nature, avait jusqu'en 2015 accordé des soutiens financiers qui ont progressivement diminué, de 47 500 francs en 2008 à 15 000 francs en 2015.

Leur site publie aussi le logo de la Loterie Romande, conformément aux exigences réglementaires du fonds genevois de répartition des bénéfiques de la Loterie Romande. La Fête de l'Espoir a en effet bénéficié, durant la même période, du soutien constant de l'organe de répartition à hauteur de 40 000 francs en 2008, 50 000 francs en 2009, 45 000 francs en 2010, 35 000 en 2011, 30 000 en 2012, puis à nouveau 40 000 francs pour chaque édition depuis 2013.

Souhaitant que ces informations puissent être utiles aux délibérations de votre commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

François Longchamp